

Laxou

Actualités

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE !

2011



La Ville qui Aménage le Temps de l'Enfant





Téléthon.



20 ans de la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion.



Saint-Nicolas.



Noël à la cantine.

Prévention et lutte contre les risques majeurs : la Ville de Laxou en piste



Les mouvements de terrain, le transport de matières dangereuses, les événements exceptionnels (climatiques ou autres) sont ce qu'on appelle des risques majeurs, qui peuvent porter préjudice à la sécurité et à la salubrité publique. Ainsi, le risque majeur présente deux caractéristiques essentielles : sa gravité est lourde à supporter par les populations et sa fréquence, faible, pourrait conduire à l'oublier et donc à ne pas se préparer à sa survenue.

Les différents types de risques majeurs sont regroupés en deux grandes familles : les risques naturels (feu de forêt, inondation, tempête, séisme, ...) et les risques technologiques (industriels, nucléaires, biologiques, ...).

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Aussi, la Ville de Laxou a-t-elle élaboré pendant plusieurs mois deux supports destinés à prévenir mais aussi à structurer et organiser ses interventions :

- un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRM) qui dresse la liste des risques majeurs recensés sur le territoire communal et envisage des mesures de prévention, de protection et d'alerte ;

- un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui complète les divers plans d'urgence existant, comme le Plan ORSEC de l'Etat. Son objectif est de mettre en œuvre une organisation communale en cas d'événement grave, pour sauvegarder les biens et les personnes : il recense les acteurs impliqués pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population. Il précise en outre les actions à mettre en œuvre et il détaille les moyens mis à disposition.

Le PCS est déclenché par le Maire ou sur demande du Préfet lorsqu'un seuil critique est atteint ou sur le point de l'être : une partie du personnel communal mais aussi des élus sont mobilisables 7 j / 7, 24 h / 24, pour, le cas échéant, renforcer l'action des services de secours (Sapeurs Pompiers, SAMU, Police Nationale, ...).

Bien au-delà du champ minimal et réglementaire d'intervention, ce dispositif, appelé à être périodiquement complété et adapté, permet d'apporter des solutions de proximité face à de nombreux événements de sécurité civile, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou intentionnelle.

Ces documents sont consultables à l'Hôtel de Ville (Sandrine BURTON, service juridique : 03 83 90 54 86) sur rendez-vous auprès de Marcel FRESSE, Adjoint au Maire délégué aux finances et à la sécurité des bâtiments.

VIE MUNICIPALE 2

- Prévention et lutte contre les risques majeurs : la Ville de Laxou en piste

ÉDITO 3

- Cérémonie des vœux
- Recensement

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT 4-5

- Associations environnementales et mairie : un travail en commun
- Les sentiers de Laxou : un patrimoine exceptionnel en milieu urbain

AGENDA 6-7

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE 8-9

- ATE : de nouvelles activités... demandées par les enfants !
- Objectif langage
- Fête de la Petite Enfance

VIE SOCIALE, SANTÉ, SENIORS 10

- Attribution de Pass-Bus pour le transport des personnes âgées
- Remise à niveau du code de la route
- Radar
- Travaux

VIE QUOTIDIENNE 11

- Déneigement
- Elagage et remplacement d'arbres
- Halte à la vitesse, halte au stationnement interdit !

DÉCISIONS, ÉLUS MINORITAIRES, RÉPONSE DU MAIRE 12

Recensement

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser, entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant, en se rendant à la mairie de son domicile, munie d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement lui sera alors délivrée. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux concours et examens publics, comme le baccalauréat. En se faisant recenser, on est inscrit automatiquement sur les listes électorales de sa commune. Le Bureau du Service National enverra au jeune, avant ses 18 ans, une convocation pour participer à la Journée Défense et Citoyen.

Pour tout renseignement, contacter le service de l'état civil au 03 83 90 54 54.

Directeur de la publication : Laurent GARCIA 3 avenue Paul Déroulède à Laxou - **Ont collaboré à ce numéro :** Gilbert ANTOINE, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Marcel FRESSE, Naïma BOUGUERIOUNE, Anne-Sophie ROY, Serge VAUTRIN, Laurence WIESER, Muriel GUILLAUME, Marianne BASELLO, Lionel DEMANGE, Anne PERRIN, David JANSER, Madeleine AUBRY, Sonia MIRGAUX, Kathia PAROCHE, Sylvie MARTIN, Stéphane HERVEUX
Photos, illustrations et mise en page : La Maison Chabane
Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle n° 1670
Imprimeur : Imprimerie Paradis. **Contact mairie :** tél. : 03 83 90 54 54 - Fax : 03 83 90 19 66 - E-mail : contact@laxou.fr www.laxou.fr

Bonne Année !



En cette traditionnelle période de vœux, il est de coutume de se souhaiter le meilleur pour l'année qui débute.

Et même si le contexte économique semble peu propice à l'optimisme, je demeure persuadé que notre ville saura relever les nouveaux défis qui nous attendent. J'y emploierai, avec les élus et les agents municipaux, toute mon énergie, au service de tous.

Ainsi, nous poursuivrons notre soutien actif aux associations, nous renforcerons la solidarité envers les plus vulnérables, nous développerons de nouveaux services de qualité pour les habitants, en un mot nous moderniserons notre commune pour la tourner résolument vers l'avenir.

Je forme pour vous, chères laxoviennes, chers laxoviens, comme pour vos proches, des vœux de belle, heureuse et paisible année 2011, et avant tout de bonne santé.

Laurent Garcia
 Maire de Laxou

Cérémonie des vœux

Mercredi 5 janvier, le Maire Laurent GARCIA et la Directrice Générale des Services Caroline MULLER, ont échangé leurs vœux à l'Espace Europe en présence des élus, du personnel communal, et des responsables associatifs.



Monsieur le Maire recevra, sans rendez-vous, samedi 5 février, de 9 h à 11 h, au Centre Social Communal, aux Provinces.

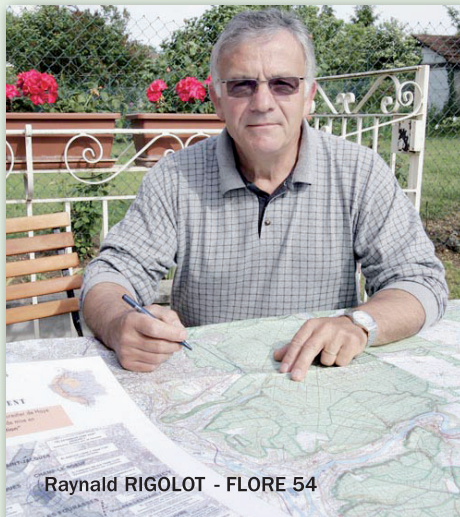
Associations environnementales et mairie : un travail en commun

Depuis deux ans, les associations liées à l'environnement se retrouvent régulièrement à l'invitation du maire Laurent GARCIA et de Laurence WIESER, conseillère municipale déléguée à l'environnement. Ces rencontres donnent lieu à des échanges d'informations, à la connaissance des projets de chacun et développent des opportunités de collaboration. Les remarques multiples de ces associations, leurs contributions, leurs idées, suggestions et parfois leurs difficultés, les échanges avec le personnel communal du service environnement, constituent le ferment des axes de progrès de la commune.

Laurence WIESER a rencontré trois d'entre elles : Flore 54 (qui fédère 32 associations de défense de l'environnement et du cadre de vie en Meurthe-et-Moselle et coordonne le collectif de 62 associations demandant le classement du massif forestier de Haye en « Forêt de Protection »), Jardiniers de France et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Meurthe-et-Moselle sud.

Quels types de contributions votre association a pu apporter lors de ces rencontres ?

Flore 54 : « Depuis mars 2009, Flore 54 a accepté de participer à la concertation sur le devenir du patrimoine naturel de la commune de Laxou et notamment du site remarquable et unique en Lorraine que constituent les nombreux sentiers au cœur du village. Flore 54 souhaite apporter ses expériences, ses connaissances voire son expertise à l'élaboration d'un projet communal qui intègre à la fois les enjeux communaux, les enjeux du bassin de vie avec les communes voisines ainsi que les interférences entre les zones urbanisées, la forêt de Haye et les zones « tampons » que constituent les jardins, les vergers, les sentiers et l'ensemble des zones naturelles ».



Raynald RIGOLOT - FLORE 54

Jardiniers de France : « L'idée qui anime la section Jardiniers de France de Laxou est de favoriser la vie des jardins sous toutes ses formes : à la fois transmettre des méthodes de jardinage efficaces et respectueuses du sol et de l'environnement, et favoriser ce qui aide l'équilibre naturel des jardins, en particulier insectes utiles et oiseaux. En pratique, plusieurs cours de jardinage sont orga-

nisés chaque année avec M. FONTAINE, formateur des Jardiniers de France, dans des locaux mis à disposition par la mairie, complétés par la pratique sur le terrain de la taille des arbres et



Atelier taille

arbustes et de la greffe. Nous organisons aussi des trocs de plantes en automne, dans les salles Louis Colin et André Monta, et au printemps en plein air, où beaucoup d'amateurs de jardins aiment se rencontrer. Depuis quatre ans, pour que les oiseaux soient de plus en plus familiers des jardins laxoviens, nous avons obtenu des services municipaux l'installation de nichoirs et, pour la nourriture d'hiver, la plantation de nombreux arbustes à baie dans le parc du Fond de Lavaux. Nous avons sollicité la LPO pour l'organisation de sorties ornithologiques, et pour aboutir à la signature d'une charte refuge LPO sur le fond de Lavaux et d'autres parcelles municipales avoisinantes. En faveur des indispensables abeilles qui tendaient à disparaître de nos jardins, nous avons sollicité la mairie pour l'installation de ruches : deux sont actuellement en place et habitées dans le Parc du Fond de Lavaux. Nous sommes sensibles à la diversité des arbres de Laxou et avons organisé un repérage précis avec valise GPS des espèces remarquables dans certaines zones ».

LPO : « Lors de nos différentes rencontres, nous avons évoqué l'intérêt de préserver certains végétaux et graminées dans les parcs urbains et le long des sentiers, indispensables à la trame verte. Nous avons proposé la plantation d'arbustes et arbres à baies et à fruits de notre région, afin de procurer le gîte et le couvert aux oiseaux. La LPO 54 a aussi préconisé la conservation de quelques arbres morts, avec ou sans lierre, utiles à l'avifaune. Une sortie d'observation des oiseaux des parcs et jardins le 10 avril 2010 a été organisée avec une initiation à la reconnaissance des chants, dans le cadre de la semaine du développement durable. La LPO 54 a fourni quatre nichoirs à mésanges ainsi que d'autres plans de nichoirs et prodigué des conseils d'installation ».

Quels sont les points importants que vous suivrez en particuliers sur les prochains mois ?

Y a-t-il des projets ou des sujets en lien avec la ville de Laxou qui vous tiennent à cœur ?

Flore 54 : « Comme sur d'autres dossiers au niveau du département, si le souhait de Flore 54 est de trouver une forme de classement lorsqu'il s'agit de patrimoine à haute valeur environnementale comme c'est le cas pour les sentiers, il ne faut pas créer de « sanctuaires ». Bien au contraire, mais il faut collectivement contribuer à restaurer les continuités écologiques, gages de lieux de calme, de détente et de ressourcement pour le public et assurer ainsi le maintien de la biodiversité avec la nature qui nous entoure ».

Jardiniers de France : « Outre la signature de la charte refuge LPO, plusieurs projets en lien avec la commune sont en cours : création pour abeilles et oi-

seaux d'une pièce d'eau au Fond de Lavaux, équipement des jardins communaux en composteurs et récupérateurs d'eau etc. Nous poursuivrons le cycle habituel des cours de jardinage, et nous tenons à disposition de ceux qui voudraient voir aborder des sujets nouveaux ou souhaiteraient, comme par exemple les utilisateurs des jardins communaux, aide ou conseils particuliers. Beaucoup de jardins sont reliés entre eux de façon plus ou moins directe par des sentiers qui sont une des richesses de Laxou, et qui favorisent la biodiversité. Nous continuerons à appuyer la réflexion et les efforts actuels des services municipaux concernant la préservation des sentiers communaux existants et la création de maillons manquants à la continuité du réseau ».

LPO : « Nous suivrons l'installation des nichoirs et leur entretien dans les parcs de Laxou ainsi que la signature de la convention "Refuge LPO", entre la LPO et la ville de Laxou concernant le parc du Fond de Lavaux. Un des volets de la convention prévoit un recensement de l'avifaune ("diagnostic patrimonial du site") qu'il faudra donc réaliser à l'avenir. Un refuge LPO est un agrément de la LPO mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie. Cela implique le respect d'une charte comme créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages, renoncer aux produits chimiques, réduire son impact sur l'environnement... ».



Refuge LPO pour le Fond de Lavaux

Propos recueillis par Laurence WIESER, conseillère municipale déléguée à l'environnement.
Remerciements : Raynald RIGOLOTT, Anne-Marie HUBERT, Claude HUBERT, Georges BIASCH, Pierre-Christian GOEPFERT, Claude VALENTIN.

Les sentiers de Laxou : un patrimoine exceptionnel en milieu urbain

Depuis deux ans, à l'initiative de Laurence WIESER, conseillère municipale déléguée à l'environnement, la commune fait un point complet du patrimoine naturel que représentent les sentiers qui jalonnent le territoire. Les services techniques ont ainsi entamé un lourd travail de recensement afin de les répertorier et relever, leur kilométrage, leurs propriétaires, leur état d'entretien...

La présentation ci-dessous donnera un éclairage pédagogique à ceux qui propagent des rumeurs malveillantes de mauvais traitement des sentiers par la commune !



Entretien sans herbicide et fauche tardive pour le maintien de la biodiversité.

Ce travail, toujours en cours, d'état des lieux cartographié est en effet un préalable au projet à moyen terme de créations de jonctions inexistantes. Ces créations permettront des liaisons continues mieux organisées ainsi que l'accès à des parcelles de jardins enclavés. Ce recensement permet d'effectuer des premiers relevés de distance et d'envisager des boucles de promenades. Associées depuis le début au travail des services techniques, les associations prennent part à cette élaboration, source de découvertes autant que d'échanges passionnés. Les améliorations possibles, les aménagements éventuels à prévoir, la contribution pour l'élaboration d'une trame verte qui sera inscrite au PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont autant de pistes de travail.

A ce jour, la commune dispose ainsi d'environ :

- 10,5 km de sentiers communaux protégés puisqu'inscrits au POS (Plan d'Occupation des Sols) et qui seront confirmés au futur PLU,
- 2,5 km de sentiers privés praticables,
- 1,100 km de sentiers privés impraticables par manque d'entretien, donc de passage : ils feront l'objet d'un suivi particulier. Tantôt volontairement abandonnés pour éviter un passage jugé gênant, tantôt délaissés par manque de connaissance ou en raison de propriétaires éloignés, des contacts seront pris afin de les conserver et les réhabiliter.

Souvent, les services techniques interviennent lors des campagnes de fauchage sur des tronçons privés à forte fréquentation. **L'élimination de tous les herbicides rend le travail plus complexe et plus fréquent bien qu'efficace : il est désormais important que chaque pro-**

priété se sente concerné par l'entretien du sentier comme de ses abords en limite extérieure des parcelles de jardin. La création des nouveaux sentiers sera inscrite par tranche dans les budgets des années à venir : priorité sera donnée à ceux permettant des liaisons pour l'heure impossibles et à forte potentialité, comme par exemple l'accès au réseau Saint-Arriant depuis le quartier des Provinces par le carrefour de Maréville ou la continuité sur le haut de Saint-Arriant vers le Fond de Lavaux, sans avoir à redescendre par la Tarrère.

Une liaison est à l'étude vers Nancy Beaugard malgré la forte pente. Le réseau de déplacements piétons du quartier du **Champ-le-Bœuf** est, lui, revu dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine et le groupe de travail étudie les possibilités, notamment **vers le massif forestier côté Sapinière**. Au sein du **quartier des Provinces**, certains parcours « naturels » sont effectués : un futur travail de concertation avec les habitants et les associations du quartier devrait aboutir à la création de sentiers et d'envisager des jonctions avec ceux existants.

Une collaboration avec les services de **l'ONF (l'Office National des Forêts)**, met à jour les jonctions avec les sentiers forestiers et les entrées possibles vers le massif du bois des Fourasses.

Ce chantier est un atelier « vivant » auquel vous pouvez contribuer : faites part de vos remarques ou de vos pratiques (contact@laxou.fr ou 03 83 90 54 54 à l'attention de Laurence WIESER). Pour aboutir à une cartographie exacte et des relevés précis, notamment de kilométrage et de temps de parcours, le travail est encore long et nous vous informerons de ses avancées.

JANVIER

4

18 h

Cinéma : "Le Royaume de Ga'Hoole - La légende des gardiens".



(1) CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

6

16 h-20 h

Championnat de France 3 bandes par équipes 1^{ère} division : Laxou-Kozoom-Andernos par l'Association Sportive Laxovienne de Billard.

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

8

14 h-16 h 30

Conférence sur "Les légumes, les variétés et leurs besoins" par le Club Local des Jardiniers de France de Laxou.

Salle Monta - Laxou Village.

9

14 h-18 h

Championnat de France 3 bandes par équipes 2^e division : Laxou-Paris les Lilas par l'Association Sportive Laxovienne de Billard.

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

12

16 h

L'heure du conte de Chantal Kahl

Chantal Kahl raconte une histoire d'amour (pour toutes les oreilles) avec ses hésitations, ses palpitations, sa poésie, sa fantaisie, ... Le jeune public assiste à la rencontre de Monsieur Jean et Madame Jeanne, au bonheur qu'ils ont d'être ensemble jusqu'à ce fameux jour de l'épiphanie. Un joli moment de complicité à partager pour bien commencer l'année 2011.

Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion.

13

Jusqu'au 26 février.

Exposition de Jean-Louis Hurlin : Le damas, l'esprit du faire".



L'esprit du faire ? C'est la question qui a inspiré, à Jean-Louis Hurlin, une démarche créative par laquelle l'objet a acquis une force et une vie indépendante de celle du matériau, pourtant exceptionnel, le damas. Ce Maître d'Art, professionnel d'excellence, maîtrise des techniques et des savoir-faire exceptionnels, il fait corps avec la matière, modèle le métal et le plie au gré de son imagination fertile pour en exprimer une pensée contemporaine.

Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion.

Cinéma

17 h 30 : **"Raiponce"**.



20 h 30 : **"Potiche"**.



(1) Salle Pergaud - Laxou Village.

14 au 16

A partir de 14 h

Tournoi National 3 bandes par l'Association Sportive Laxovienne de Billard.

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

15

20 h 30



Soirée Orientale avec le groupe "La Camel" organisée par la Ville de Laxou.
Salle Colin - Laxou Provinces.
Entrée libre.

20

20 h 30

Les Jeudis de Pergaud.



Julie et Julian présentent leur nouvelle pièce de théâtre : versez dans un bol une idiote et un misogynne que vous avez préalablement fait mariner

6 ans dans un bain de vie commune. Ajoutez comme ingrédient, une pincée de crédits à la consommation, un zeste de mauvaise foi, une louche de reproches, une grossesse à point, une rondelle de sexe, une soirée entre amis sauce vinaigre, une marmite d'engueulades ainsi que 3 sachets de levure de parfum caricatures salées. Saupoudrez le tout d'une fricassée de gags, et d'un nuage de tendresse. Laissez cuire pendant 80 min à feu vif, vous obtiendrez : "ils se marièrent et eurent beaucoup... d'emmerdes !"

(2) Salle Pergaud - Laxou Village.

22

10 h : **Ateliers de danse** par l'association 3 et 4.

20 h 30 : **Soirée dansante.**

Salle Colin - Laxou Provinces.

25

14 h à 19 h

Après-midi dansants par l'association Cap Danse.

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

26

10 h : **"Bébé bouquine"** (enfants de moins de 3 ans).

15 h : **Heure du conte : "A livre ouvert"** (enfants de moins de 5 ans).

16 h : **Heure du conte** (enfants de 5 ans et plus).

Bibliothèque-Médiathèque - Champ-le-Boeuf.

18 h 30

Club cinéma.

Discussion autour des films du mois animée par Patrick Braganti, critique.

Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion.

29

16 h-18 h

Dédicace des ouvrages

de Simone Dezavelle.

Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion.

FÉVRIER

1

Cinéma :

17 h 30 : **"Raiponce"**.

Tarif exceptionnel de 3 € pour tous.

20 h 30 : **"Harry Potter et les reliques de la mort"**.



(1) CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

3 au 6

A partir de 8 h

Tournoi des "Petites Duchesses" par l'association Well Tennis Club.

Tournoi de tennis réservé aux meilleures jeunes filles de 10 ans de France et des pays frontaliers.

Well Tennis Club

113, boulevard Emile Zola.

Pour tous les curieux de nature...

Sous la houlette de Laurence WIESER, conseillère municipale déléguée à l'environnement, la Ville de Laxou et l'association Flore 54, avec le soutien du Conseil de Proximité Laxou Village, proposent un cycle de conférences gratuites sur les thèmes de l'environnement et de la nature. Espacées d'environ un mois et demi chacune, elle se dérouleront les vendredis soirs à 20 h, salle Pergaud au Village. Curieux de nature, amoureux des petites bêtes, férus de jardins... nous vous invitons à tendre l'oreille et ouvrir grand vos yeux !

4

20 h 30

Conférence "A la découverte des sons de la nature" avec Marc NAMBLARD.

Lorsque nous nous promenons au printemps, l'oreille attentive, au centre d'une forêt reculée, épargnée par les nuisances sonores... une des premières constatations que nous faisons, c'est qu'elle est habitée de sons variés. En écoutant longuement et encore plus attentivement, on réalise non sans étonnement que chacune de ces émissions sonores est à sa place, comme dans une symphonie bien orchestrée. Mais qu'est-ce qui peut expliquer une

telle diversité de sons dans la nature ? Et leur ordonnance subtile dans le paysage sonore ?

Entre conférence et séance d'écoute, cette intervention propose d'apporter quelques éléments de réponses, illustrés par des phonographies soigneusement sélectionnées, souvent saisissantes, parfois inédites, ayant également pour objectif de faire découvrir la valeur esthétique - et non seulement scientifique - de la biophonie terrestre.

Marc Namblard est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Art d'Epinal, audionaturaliste et éducateur à l'environnement. www.marcnamblard.fr. **Entrée libre.**

5

14 h à 16 h 30

Conférence sur la réalisation d'un potager par le Club Local des Jardiniers de France de Laxou.

Salle du CVL - 2 place de la Liberté
Laxou Village.

A partir de 13 h 30

Samedi chantant autour du répertoire d'ALDEBERT.

Pour fêter ses 15 ans, la chorale DYNAMIFASOL, avec le soutien de la mairie de Laxou, organise un événement qui lui tient à cœur, à l'Espace Chaudeau de Ludres :

- Un après-midi chantant pour 120 à 150 choristes : ils apprendront 2 ou 3 chansons d'ALDEBERT en compagnie des chefs de chœur ;
- En soirée : « ENFANTILLAGES », le concert d'ALDEBERT qui a accepté de rajouter cette date à sa tournée. Les enfants pourront monter sur scène avec ALDEBERT pour chanter les titres appris l'après-midi.

L'après-midi chantant est ouvert à tous les jeunes de 8 à 20 ans : les membres des chorales, des écoles, des collèges... sont les bienvenus !

Renseignements et inscriptions : dynamifasol@orange.fr ou Isabelle Beldicot au 06 82 91 49 12.

Fichier téléchargeable sur le site www.laxou.fr, rubrique « Actualités ».

6

12 h

Repas choucroute par la Saint-Genès Association.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme Marchal : 03 83 27 34 27 ou M. Vançon : 03 83 90 17 59.

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

12 et 13

Laxou Salsa Festival par l'association Cap Danse.

9 h 30 : **stage de danses latinos : Salsa, Chacha et Rumba.**

17 h 30 : **soirée avec shows.**

Renseignements : www.capdanse.net

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

13

17 h 30 et 20 h 30

Cinéma : programmation en cours.

(1) Salle Pergaud - Laxou Village.

15

14 h à 19 h

Après-midi dansants par l'association Cap Danse.

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

20

10 h

Championnat de France 3 bandes par équipes 2^e division : Laxou-Colmar par l'Association Sportive Laxovienne de Billard.

CILM - Laxou Champ-le-Bœuf.

23

10 h : **"Bébé bouquine"** (enfants de moins de 3 ans).

15 h : **Heure du conte : "A livre ouvert"** (enfants de moins de 5 ans).

16 h : **Heure du conte** (enfants de 5 ans et plus).

Bibliothèque-Médiathèque - Champ-le-Bœuf.

24

20 h 30

Les Jeudis de Pergaud : programmation en cours.

(2) Salle Pergaud - Laxou Village.

28 février au 11 mars

ALSH municipal 3/16 ans : vacances de février.

Ecole Victor Hugo - Les Provinces.

Renseignements : 03 83 90 54 88.

Tarifs :

(1) Cinéma : 5 € et 4 € (enfants).

(2) Les Jeudis de Pergaud : 8 € et 5 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

Renseignements :

Mairie de Laxou - Service Sports Culture Jeunesse : 03 83 90 54 88 - contact@laxou.fr

Programme détaillé de chaque manifestation sur laxou.fr, rubrique "Actualités".

ATE : de nouvelles activités... demandées par les enfants !

Depuis 1995, les élèves laxoviens scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville bénéficient du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE).

Afin d'évaluer au mieux le quotidien de ces enfants dans les activités de l'ATE, Nathalie PARENT HECKLER, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, préside les « comités de suivis ». Ceux-ci réunissent, chaque trimestre, les enseignants, les parents délégués, les enfants délégués, le directeur du service éducation, les animateurs et les élus.

Lors de ces comités, les enfants délégués, après avoir travaillé sur les questionnaires renseignés par leurs camarades, font part de leurs desideratas et de leurs attentes en matière d'activités nouvelles qu'ils aimeraient pratiquer. Leur avis est essentiel pour l'élaboration et la planification des activités de la rentrée suivante.

Nathalie PARENT HECKLER indique que « chaque année, dès le mois de mai, les animateurs référents ainsi que le coordinateur de l'ATE se mettent à la

recherche des nouvelles activités demandées. Le vrai défi est de trouver des animateurs diplômés dans la discipline souhaitée par les enfants ! ».

Promesse tenue puisque depuis cette rentrée, la couture, le tir à l'arc et les sports extrêmes (en toute sécurité !) ont pris place dans le panel d'activités proposées aux enfants, pour leur plus grand plaisir.



« C'est bien de faire du skate car on n'en a pas chez nous et là, ça nous apprend bien ! »



« La boxe, c'est bien d'en faire avec un animateur parce que comme ça, on apprend plus vite et en plus, on a tout le matériel pour ne pas se faire mal »



« L'animateur est sympa et j'aime bien faire du tir à l'arc. L'animateur nous explique bien comment on fait...et ce qui est bien c'est que c'est un sport mixte ! »



« J'aime bien parce qu'on apprend des choses, et je pourrai en faire chez moi après. L'animatrice est super trop bien, elle est coool et on apprend en s'amusant »

« C'est l'activité la plus cool du mardi ! »

« C'est génial. On apprend à coudre et ça peut aider. En plus, chez nous, on pourra en faire aussi »

« J'apprends des choses, et on fait des trucs sympas, des doudous... C'est bien de créer des choses ! »



« J'aime bien tirer car c'est un jeu. Il faut être prudent et rester derrière la ligne de sécurité. C'est un sport un peu dangereux mais c'est intéressant »

MENU BIO dans les cantines

Mardi 25 janvier

Chou-fleur vinaigrette
Cœur de pizza au fromage
Fromage blanc
Fruit

Jeudi 10 février

Tomates vinaigrette
Boulettes de bœuf à la catalane
Pommes rissolées
Brie
Crème dessert au chocolat



Réussite Educative : élus, enseignants et agents : tout le monde s'implique !

Objectif langage

La ville de Laxou, dans le cadre de son **Dispositif de Réussite Educatif (D.R.E.)**, a choisi d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle des enfants qui présentent des signes de fragilité, « **en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés** », expliquent Yves PINON, adjoint au maire chargé de la cohésion sociale, et Nathalie PARENT HECKLER, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et périscolaires.

Parmi les nombreuses actions mises en place dans le cadre de ce dispositif, la commune s'engage plus particulièrement dans la lutte contre les troubles du langage et la prévention de l'illettrisme.

Deux actions ont été retenues :
 - les **FACILITATEURS DE LANGAGE**, destinés prioritairement aux enfants de maternelles qui connaissent des difficultés d'acquisition du vocabulaire. Cette action vise à conforter le rôle des parents, à les accompagner dans la découverte de la littérature enfantine et ne cherche pas à se substituer à eux mais à les aider pour favoriser la maîtrise de la langue orale par leur enfant. Les évolutions individuelles des enfants laissent également apparaître une évolution qualitative de leur production : phrases mieux structurées et allongement des phrases simples.
 - En ce qui concerne la prévention de l'illettrisme, les enfants de Cours Préparatoires (C.P) bénéficient de l'action

COUP DE POUCE CLÉ (Club de Lecture/Ecriture). Des animateurs prennent en charge les enfants en découpant leurs actions en plusieurs petits moments ludiques qui permettent d'appréhender différemment la lecture. Pour mémoire, les enfants qui participent à cette action sont déjà en situation d'échec face à la lecture et/ou l'écriture ou sont susceptible d'y être au cours de l'année.

Les résultats obtenus, souligne Jérôme BOURET, coordonnateur du D.R.E. laxovien, sont très satisfaisants puisque « **80 % des enfants - au sortir des Coups de Pouce clé - sont entrés dans les apprentissages de la lecture et de l'écriture. Ils peuvent ainsi continuer leur scolarité normalement** ».

Fête de la Petite Enfance

Renouant avec la tradition, la Ville de Laxou donne rendez-vous à tous les enfants et les parents fréquentant les structures municipales Petite Enfance (Crèche Familiale, Crèche Hänsel et Gretel, Halte-garderie et Ludothèque), pour une grande fête sur le thème des **Animaux du Monde** samedi 12 février 2011 de 15 h à 18 h.

A son arrivée, chaque enfant recevra une petite valise en carton qui lui permettra de voyager à travers différents continents : 12 stands de jeux et d'activités lui feront découvrir les animaux de notre planète...

Renseignements au 03 83 90 86 86.



Pour mémoire, la Ville de Laxou consacre un budget annuel à la Petite Enfance de 1 200 000 euros (Crèche familiale, Hänsel et Gretel, Ludothèque, Halte-garderie), auxquels il faut rajouter un montant de 110 000 euros de subventions versées aux autres crèches : Croix Rouge Delsart, P'tit Prince, CPN, P'tit Poucet.

Attribution de Pass-Bus pour le transport des personnes âgées



Les personnes âgées bénéficiaires des Pass de transport gratuit ou à tarif réduit sont invitées à venir les retirer pour les mois de janvier à juin 2011.

Pour Laxou-bas : au Centre Social Communal - Service de l'Aide Sociale - Place de l'Europe aux Provinces.

Pour Laxou-Champ-le-Bœuf : au Centre Intercommunal de Laxou-Maxéville - Rue de la Meuse.

Lundi 17 janvier, mardi 18 janvier, mercredi 19 janvier, jeudi 20 janvier et vendredi 21 janvier de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Les nouveaux bénéficiaires qui atteindront leur 65^e année pourront retirer leur(s) Pass

à partir de leur jour anniversaire sur présentation de l'avis de non-imposition sur les revenus de 2009 ainsi que d'une photo et d'une pièce d'identité. La gratuité ou le paiement des pass Bus est soumis à un barème de ressources déterminé par la CUGN. Le tarif est de 7,90 euros le Pass de 30 voyages (pour le paiement en espèces, merci de prévoir l'appoint !).

Les bénéficiaires actuels sont invités à présenter impérativement leur avis de non-imposition sur les revenus de 2009.

Remise à niveau du code de la route

L'auto-école ABS de Laxou, en lien avec la commune, a proposé à titre gracieux une séance de remise à niveau des acquis du permis de conduire pour les seniors. Certains sont même venus en couple !

Face au succès de cette initiative, et à la demande de nombreux seniors, de nouvelles séances seront organisées.



Gilbert ANTOINE, premier adjoint au maire, est venu saluer les participants... en se prêtant au jeu !

Radar



La Ville de Laxou est un acteur majeur dans la lutte contre l'insécurité routière, en particulier concernant les infractions génératrices d'accidents graves. Pour mémoire, la vitesse est à l'origine de 70 % des accidents sur le territoire national. Afin de lutter contre ces accidents qui peuvent décimer des familles entières, la Police Municipale effectue des contrôles réguliers dans les rues de Laxou répertoriées comme les plus accidentogènes, suivant une liste établie par le service « accidents » de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

L'infraction relevée par appareil de mesure expose à un avis de contravention de 4^e classe, 135 euros, avec perte jusqu'à 6 points. Pour des vitesses supérieures à 40 km/h par rapport à la vitesse autorisée, la Police Municipale peut procéder à la rétention immédiate du permis de conduire avec immobilisation du véhicule.

Le matériel utilisé, mis à disposition par la CUGN, est de type EUROLASER (jumelles). Lors d'un contrôle, le contrevenant est systématiquement intercepté et verbalisé. Grâce à des contrôles accrus de la Police Municipale en étroite collaboration avec la Police Nationale, des axes accidentogènes

comme l'avenue du Rhin (où un automobiliste a été appréhendé à 74 km/h) ou la rue du Plateau (76 km/h) ou encore l'avenue Paul Déroulède (83 km/h) ont vu un recul des accidents dus à la vitesse.

Toutefois un excès de vitesse peut être relevé sans appareil de mesure (radar, jumelles). L'article R413.17 du Code de la Route permet aux fonctionnaires de Police de verbaliser un automobiliste qui ne respecte pas les limitations ou les conditions de circulation.

Alors, pour la sécurité de tous, respectons les limitations de vitesse !



Travaux



Les sociétés BATIGÈRE et Moselle Maison Familiale, propriétaires de l'ancien site Trapil 6/12 rue de Maréville, ont informé la Mairie que le chantier qui a démarré fin octobre dernier, entre dans une phase active pour une durée de 16 mois. Elles ont confié les travaux de démolition, terrassement et construction à la SAS Halle. Pour que ce chantier se déroule dans les meilleures conditions, des dispositions particulières ont été prises par la commune :

- le stationnement sera interdit sur les emplacements au droit du site et le trottoir sera neutralisé.
- la vitesse sera limitée à 30 km/h en linéaire du chantier et, pour assurer la sécurité nécessaire aux piétons, le dévoiement du cheminement se fera sur le trottoir opposé.
- le transit des poids lourds se fera en dehors des heures de pointe et un itinéraire a été mis en place pour limiter la perturbation du trafic.

Les travaux seront menés afin de limiter au maximum la gêne occasionnée aux riverains et usagers.

Les services communaux restent à la disposition de chacun pour tous renseignements : MM. JANSER (06 24 90 03 37) et CAILLO (06 24 90 03 44).

Déneigement

Par arrêté municipal du 19 mars 1991, les propriétaires et locataires occupant un immeuble ayant une ouverture sur la voie publique ou longeant celle-ci (sentier compris) sont tenus d'assurer chaque matin le nettoyage du trottoir longeant ledit immeuble. En cas d'enneigement, de gelées ou de verglas, ils doivent veiller à la sécurité des piétons, en assurant l'enlèvement de la neige ou de la glace et, le cas échéant, en épandant du sel.

Du sel de déneigement est à la disposition des particuliers laxoviens, à titre gracieux, au Centre Technique Municipal, 14 allée des Carriers, aux horaires

d'ouverture de l'établissement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h.

Cependant, l'obligation de déneigement des trottoirs peut devenir un véritable « casse-tête » pour les personnes âgées : les dernières chutes de neige ont provoqué inquiétude et angoisse pour certains, questionnement et recherche de solutions pour d'autres, qui ne savent pas où s'adresser pour trouver de l'aide.

La Ville de Laxou et les services du Centre Social Communal ont mis en place un dispositif en faveur des personnes âgées et fragilisées, seules et à mobilité réduite, dans la même logique

que le plan-canicule : les demandes sont recensées par le Centre Social Communal et transmises aux associations de prestations de services ou d'aide à la personne, prêtes à se mobiliser dans le cadre de leurs missions.

Renseignements au 03 83 90 86 86.



Elagage et remplacement d'arbres



Depuis l'été dernier, les arbres d'alignement, soit 2056 végétaux de haute tige sur le territoire laxovien, ont été examinés, diagnostiqués et inscrits sur un plan d'actions pour la saison 2010-2011 : 343 d'entre eux seront élagués durant les premières semaines de 2011, par une entreprise spécialisée, 31 autres seront remplacés ponctuellement pour cause de pied sec, attaque de champignons ou plus grave encore, le vandalisme.

Le remplacement s'inscrit dans une procédure en deux temps : abattage et

essouchage (arrachage des racines), puis terrassement ou mise en place de terre végétale, permettant la nouvelle plantation (en mars prochain).

En 2010, 190 arbres dressés sur le domaine public ont été élagués et 30 ont été remplacés. En 2009, 256 ont été élagués et 48 replantés. Ces travaux sont réalisés sous la surveillance des agents communautaires du service espaces naturels et espaces verts de la Communauté urbaine du Grand Nancy, en concertation avec les services municipaux.

Halte à la vitesse, halte au stationnement interdit !

Les évolutions démographiques et économiques ont favorisé l'augmentation du nombre d'automobiles en circulation : Laxou ne fait pas exception à la règle et de nombreux foyers possèdent plusieurs véhicules.

Christian MACHIN, conseiller municipal délégué aux déplacements et à la circulation, indique que « lors de réunions de travail qui réunissent des responsables des services techniques, des représentants de la police municipale et des élus, nous avons à traiter différentes situations problématiques que la population soumet à Monsieur le Maire par mail, par courrier ou en rendez-vous. Deux grands sujets sont les plus fréquemment évoqués : la vitesse et le stationnement gênant ».

Plusieurs niveaux de réponses sont possibles face à ces sollicitations : l'aménagement urbain contraignant (pose de plots, stationnement en chicanes, ralentisseurs, stop, feux tricolores, limitations de vitesse, ...), l'intervention des services de police qui vont sanctionner afin de faire respecter les règles de sécurité et le courrier aux riverains afin de sensibiliser le plus grand nombre et obtenir une réponse citoyenne collective aux problèmes posés. L'ensemble de ces dispositifs est utilisé, il est bien entendu coûteux : les aménagements urbains et les interventions policières sont les plus efficaces.

Cependant, il ne faut pas que notre commune soit défigurée par la pose de plots devant chaque entrée charretière

et sur les trottoirs (gêne pour les piétons), par des dos d'ânes, des ralentisseurs ou des coussins berlinois tous les cents mètres (pas très bon pour les amortisseurs !)...

Et Christian MACHIN de conclure en appelant « au respect d'autrui, à la loi et à la responsabilité individuelle afin de maintenir un haut niveau de sécurité dans les déplacements par une prise de conscience citoyenne ».



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séances du 28 octobre et du 9 décembre 2010

Programme Local de l'Habitat (PLH)

La politique de l'habitat menée par la Communauté urbaine du Grand Nancy vise à favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale et résidentielle, l'accessibilité au logement des personnes handicapées et une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a lancé son 6^e Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2011-2016, qui s'articule autour de trois enjeux : satisfaire les besoins en logements, mettre en place une économie de l'habitat durable, renforcer les outils de la gouvernance de la politique de l'habitat. Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Urbanisme, le projet a été transmis aux 20 communes de l'agglomération. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le PLH de la CUGN.

Ravalement de façades

Deux conventions seront signées avec l'ARIM Lorraine qui assiste la Commune dans les campagnes de ravalement de façades menées d'une part sur le secteur du Village et d'autre part en faveur des maisons de style « Art Déco ». La mission de l'ARIM porte sur la conception de divers documents de communication sur les campagnes (lettres d'information, tracts, ...) ; l'assistance technique, administrative et financière dans le montage des dossiers ; le contrôle des travaux.

Classes de découvertes 2011

Des classes de découverte seront proposées aux 119 enfants des classes de CM2 des quatre écoles de la Commune. Elles se dérouleront dans les Vosges, à la Bresse, du 27 janvier au 4 février. Renseignements complémentaires en Mairie, service Education.

Aides attribuées dans le cadre scolaire

Le Conseil Municipal décide d'actualiser pour l'année scolaire 2010/2011 les montants des diverses aides accordées par la Ville : aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou ; aux foyers éducatifs ; aux établissements scolaires organisateurs de voyages à caractère éducatif. Par ailleurs, le montant des dotations scolaires est actualisé pour l'année civile 2011. Détail disponible en Mairie, au service Education.

CUCS. 2^e session 2010

Le Conseil Municipal donne son agrément à divers projets présentés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), pour la 2^e session 2010. 11 projets sont présentés, dont 5 dans le cadre de l'opération « Plateau de Haye ». Détail disponible en Mairie, service Secrétariat Général / Communication.

Expression réservée aux élus minoritaires (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

(NDLR : textes et photo reproduits tels qu'ils ont été fournis par les auteurs).

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire. » Alors que depuis 2008 le Maire de Laxou prétend faire sienne la citation de Voltaire en la reprenant dans chaque Laxou Actualités à une exception près, il semble en fait qu'il s'agisse plus d'un slogan publicitaire que d'une règle destinée à favoriser une expression véritablement démocratique à Laxou.

Le Groupe Laxou Autrement s'est légalement constitué lors de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2010 et c'est seulement dans le présent numéro qu'il a pu obtenir la possibilité de s'exprimer afin d'éclairer les laxoviennes et les laxoviens sur certaines pratiques de Monsieur le Maire.

Laxou Autrement est né à la suite de divergences de forme au sein de la majorité en place. Les différences de vue, les avis exprimés de manières plus ou moins concordantes, et certaines demandes d'explications n'étant pas admises, Monsieur le Maire a décidé souverainement de retirer les délégations accordées à quelques élus. C'est ainsi que les délégations consenties en faveur de Denis Hayotte (sécurité et bâtiments) et de Pierre Hertz (santé et accessibilité) leur ont été purement et simplement retirées sans autre forme de procès ni explication. C'est donc à la suite de ce qu'il faut bien appeler une sanction, que c'est constitué Laxou Autrement. Nous restons bien sûr fidèles aux raisons qui ont motivé notre engagement en mars 2008 lors des élections municipales :

• la parole donnée ne peut être bafouée,
• l'intérêt général doit toujours prévaloir sur les considérations individuelles,
• le cadre de vie et l'aménagement des espaces verts de Laxou doivent être préservés
• le refus de décisions financières ou immobilières qui peuvent porter préjudice aux futures générations laxoviennes.

Ce sont ces valeurs que nous continuerons à porter et à défendre au cours de l'année à venir. C'est en leur nom que nous vous proposons, Chers Lectrices, Chers Lecteurs, de relayer auprès de Monsieur le Maire, vos idées, vos observations, vos suggestions.

En ce début d'année, nous formons à l'intention de toutes les laxoviennes et tous les laxoviens ainsi que de leurs proches des vœux chaleureux de santé, d'épanouissement et de réussite.

Pierre HERTZ et Denis HAYOTTE
Groupe Laxou Autrement

Vous pouvez joindre les élus du groupe Laxou Autrement par mail laxou-autrement@hotmail.fr ou par courrier (Laxou Autrement - 16 Rue Jules Ferry - 54520 LAXOU). Ils se tiendront à votre disposition pour vous rencontrer.

mité est un objectif pertinent. La qualité de vie et la maîtrise des coûts d'une ville et d'une agglomération passent par la gestion durable de notre foncier.

Les secteurs de « Nouvelec », « Saint Joseph », « Derrière Saint Anne » sont des lieux d'expérimentation qui doivent retisser du lien entre les quartiers en développant une architecture ambitieuse et audacieuse. Ils doivent être des laboratoires d'idées dans le domaine de la participation.

Faire de Laxou le Babylone des jardins de la biodiversité de l'agglomération au cœur d'un tissu urbain réconciliant les hommes et la nature, développer des transports propres et raisonnés sont des orientations que nous défendons.

Christophe GERARDOT
Pour groupe des élus socialistes
www.laxou-avenir.fr



Nous vous souhaitons une très bonne année 2011 ainsi qu'à votre famille et vos proches.

Que cette nouvelle année ouvre le chemin vers un environnement enfin respecté et surtout que chacun d'entre nous, quels que soient ses revenus et son statut social, puisse jouir d'une amélioration de sa qualité de vie !

L'enjeu de la préservation de notre environnement restera au cœur de nos préoccupations en 2011. La définition du Plan Local d'Urbanisme de LAXOU devra définir les zones constructibles avec leurs contraintes afin d'offrir de nouveaux logements et les zones à préserver en espaces naturels. Cet arbitrage relève uniquement de la commune de LAXOU.

Le Maire entend construire sur des jardins et vergers avec l'alibi d'éco-quartier. Il s'était pourtant engagé à préserver ces espaces comme « Les Jardins Voirin », le secteur de « La Haute Corvée » et celui de « Saint Ariant ». Une de ses nombreuses promesses de campagne électorale encore une fois non respectée.

Cette perspective fragilisera irrémédiablement la qualité de notre paysage laxovien.

Une bonne articulation entre les espaces forestiers de la forêt de Haye et nos poumons verts au cœur de Laxou nous amène à défendre leur avenir en espaces naturels. L'amélioration de notre patrimoine arboré se conjugue avec la mise en place d'un plan verger communal ambitieux. Cette dynamique permettrait d'organiser des parcours à but pédagogique et de définir des plans de déplacements piétonniers dans notre ville et à l'ouest de l'agglomération.

Certains écrins végétaux pourraient également servir d'espace à des créations artistiques pérennes.

Densifier les constructions tout en recréant de l'harmonie avec les espaces verts urbains de proxi-

Droit de réponse du Maire (Journal Officiel AN - Questions écrites du 30 septembre 2002 - Réponse publiée au JOAN du 30 décembre 2002, page 5 291 : possibilité d'apporter des commentaires explicatifs, dans le même bulletin, sur les affaires évoquées par l'opposition). (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire » (Voltaire)

Pour cette opposition qui prétend voir les affaires communales « autrement », le Préfet, par courrier du 30 décembre dernier, lui a répondu de manière cinglante. Pour l'autre opposition dont l'ambition Babylonnienne est affichée dans sa démesure, elle étonne moins qu'elle ne prête à sourire ! Et si l'on se souvient de l'histoire de l'empire Babylonnien, de son déclin et de ce qui a conduit à sa chute, on peut légitimement s'inquiéter de ce que l'opposition nous propose... Souhaitons quand même pour Laxou un destin moins tragique que celui de la Babel Antique et de sa Tour !